



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com  
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : ..... 202.49995/2 .....



F 271064

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11  Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11  
 Brabant tél : 02 674 57 11  Wallonie tél : 081 432 611

Rési code :

7

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :  
Nom, Prénom : Elec. Bouhert Nom, Prénom : ... Adresse : ...  
N° carte d'identité : ... CP + Commune : 7500 Tournai  
N°TVA : BE Tél : (0.20.2.2.09)

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)  
 Art 270  mise en usage  modification  extension  
 mobile  temporaire  Art 86  Art 271bis  Unité d'habitation  
 Art 271  périodique  contrôle  .....  Art 87  Art 278  Unité de travail domestique  
 Art 276 : renforcement  Art 276bis : vente d'une unité d'habitation  Art 88  Art .....  Parties communes  
 Art .....  Art .....  Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :  
Données distributeur : EAN .....  EAN non communiqué  Compt. kWh non placé  
Compt. kWh n° : 114.0704 Index jour : 4 nuit : 2  
Protection branchement (A) :  20  25  32  40  50  63  80  100  
n° : ..... Index nuit : .....  
Données installation : Conçue pour UN :  230 V  3x230 V  3N400 V  
Type de prise de terre :  boucle de terre  barres / piquets  
Courant nominal maximum (A) :  20  25  32  40  50  63  80  100  
Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 20 mm² - Type : NUB  
Description installation : Dispositif diff. gén. : 63 A / 30mA mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 15  
 Voir annexe(s)

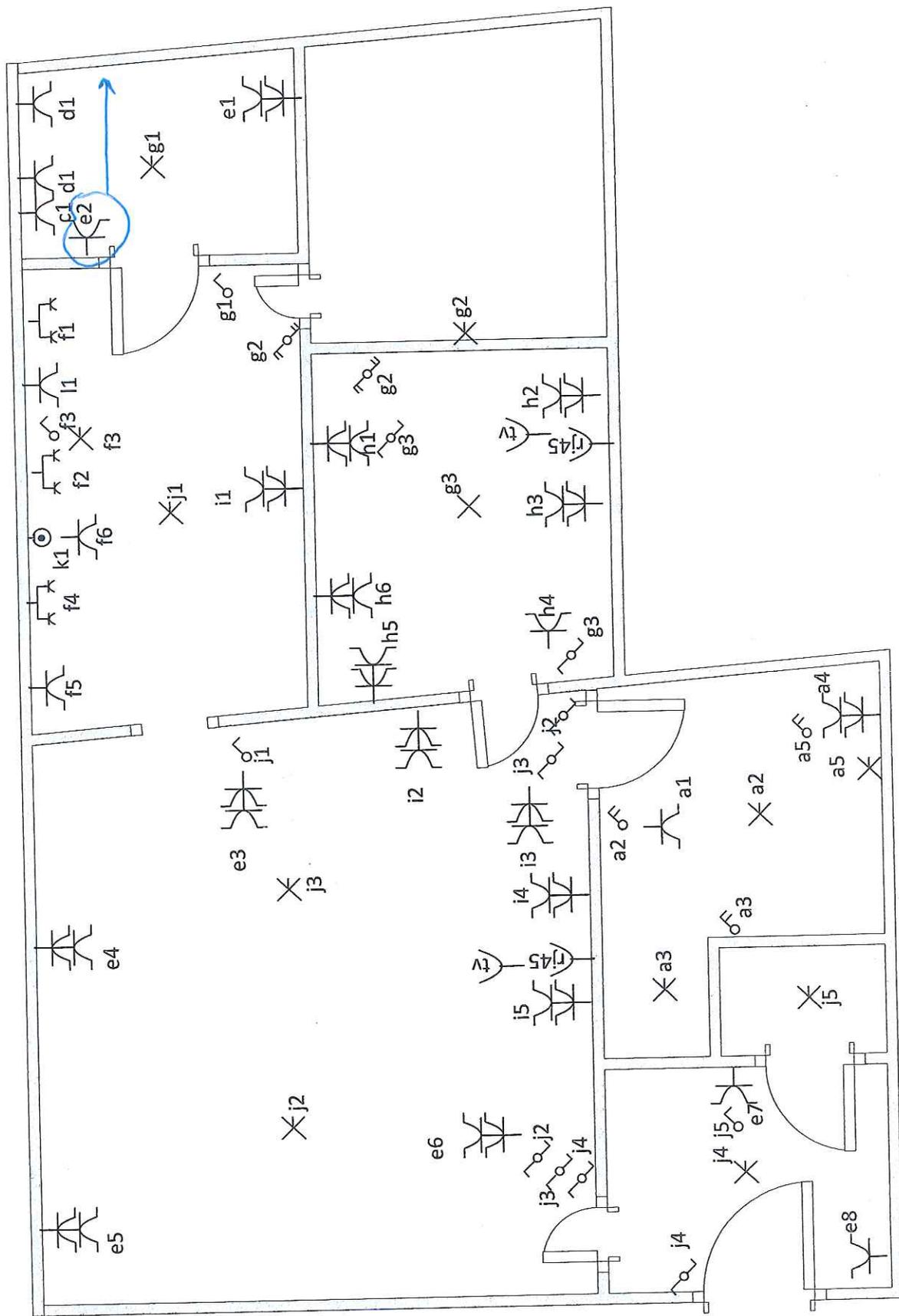
Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :  
 Contacts dir.  Contacts indir.  Montage  Appareils  Matériel  I>/section  Schémas  Contrôle bcl de défaut  
 Résistance de dispersion de la prise de terre : 8,0 Ω  Isolement général : 82,2 MΩ  Continuité de terre  Test dispositif diff.  
Le dispositif différentiel général :  était plombé  a été plombé  n'a pas été plombé  ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)  
Infractions Nouvelle installation :  Néant  
Infractions Installation existante :  Néant  
Remarques : Liaisons Equippe en attente Porte douche non posée  
 Néant Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :  
 La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE. L'installation électrique doit être recontrôlée avant ..... 04/09/2013 (\*)  
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.  par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :  
Nom : ..... Agent n° : 3624 Date : 04/09/2013  
Annexe(s) :  Schéma(s) de position : 1  Schéma(s) unifilaire(s) : 1  .....  
Pour le Directeur Général : Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



a02

Elec confort  
 Rue de courtrai, 39  
 7500tournai  
 Be 405866509



José VANDERPER  
 Inspecteur Electricité  
 Agent 0677

04/09/11



Rue général piron  
 tournai

2x220v



a02

Elec confort  
Rue de courtrai 39  
7500 Courtrai  
Be 405866509

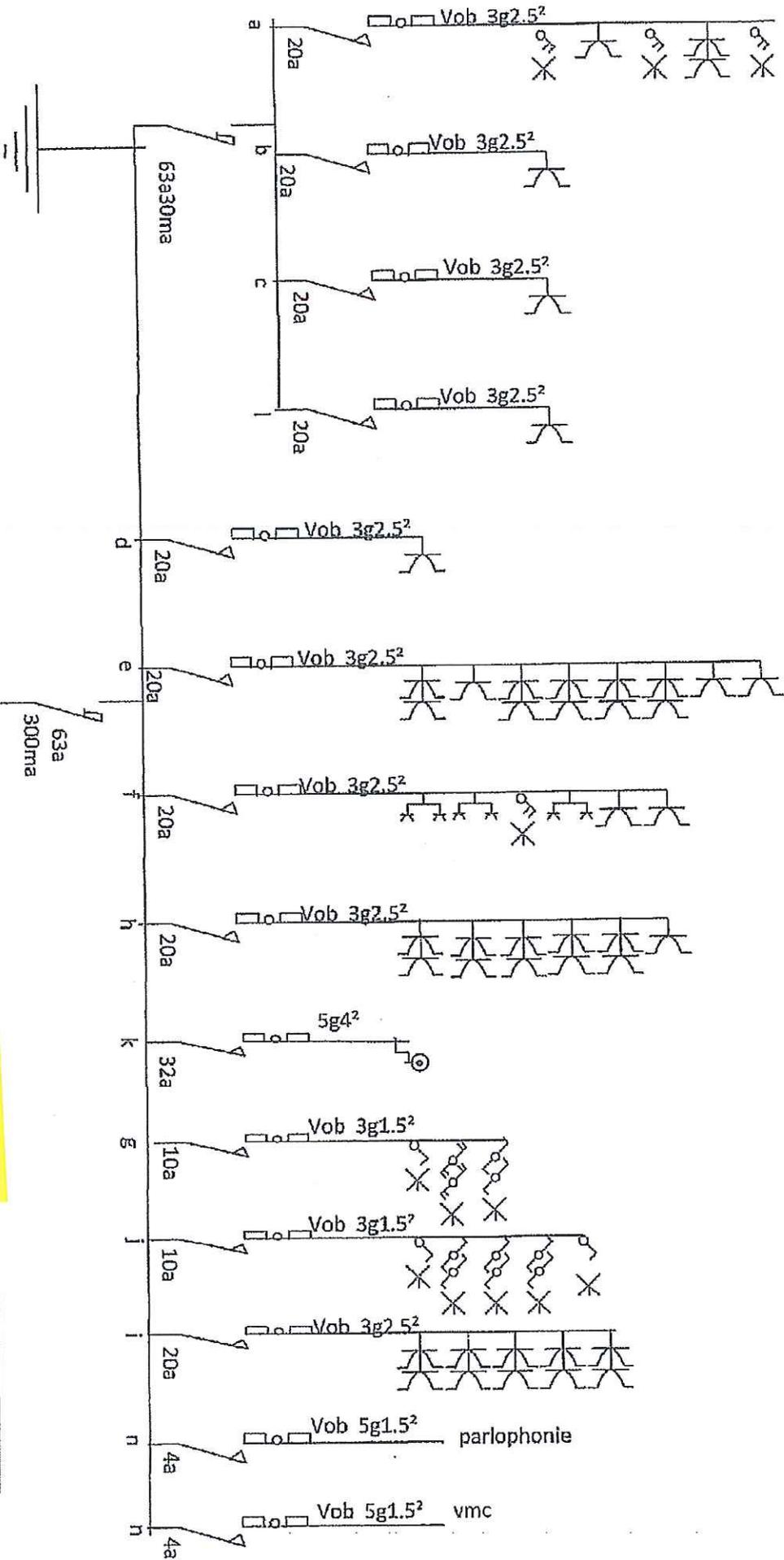


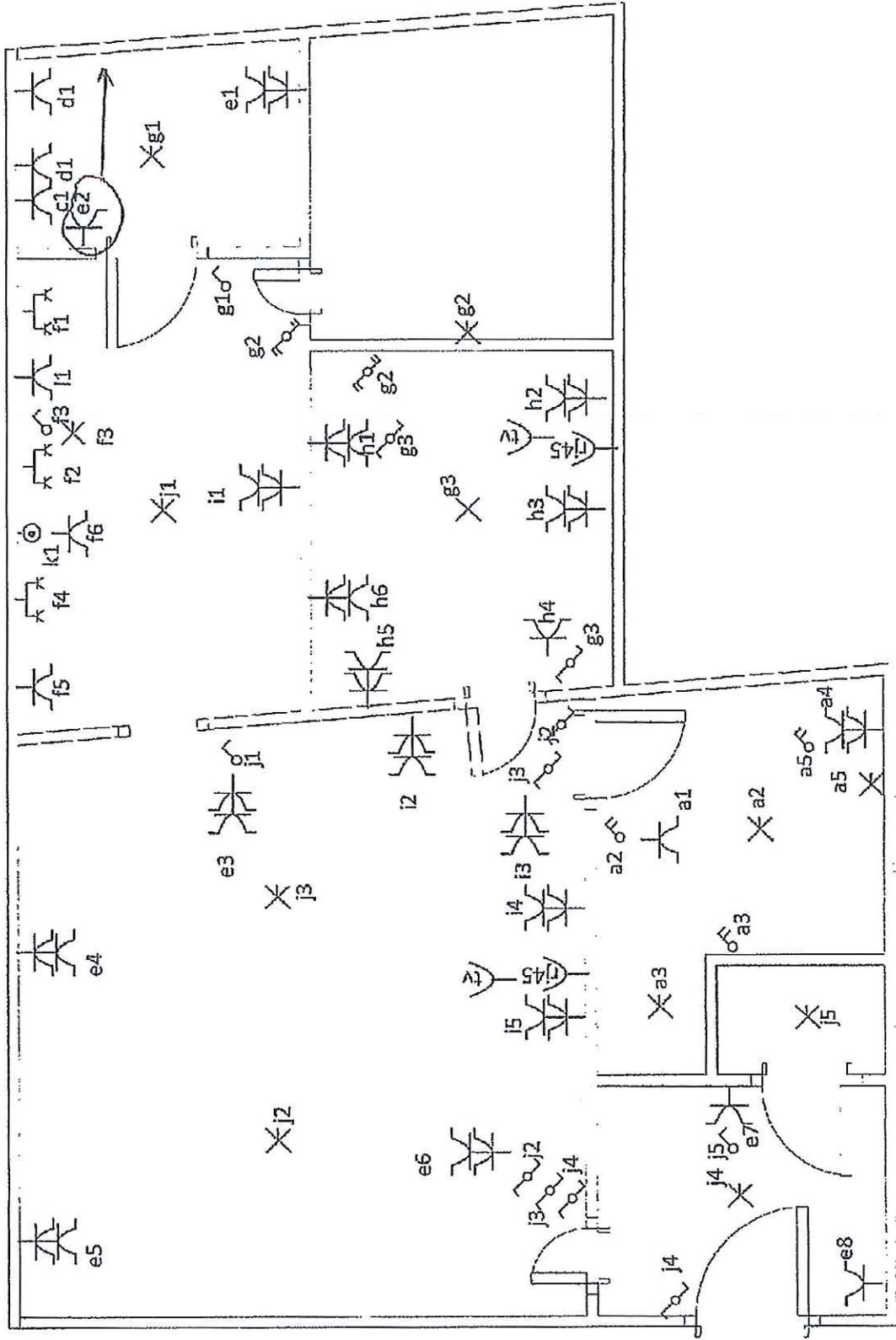
Inspecteur d'habitation  
Rue 3077  
3000 Leuven

04/04/17

Rue général piron  
Courtrai

2x220V





Elec confort  
Rue de courtrai,39  
7500tournai  
Be 405866509



JOSY VIELLOTTE  
RUE DE COURTRAI, 39  
7500 Tournai  
Agent 3677

04/09/17



Rue général piron  
tournai

2x220v



9/21  
A 0568498

### ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné : Nom : CORNU PIERRE-MARIE Prénom : .....  
 Représentant de l'entreprise : RUE DE LA PECHERIE 13 N° de T.V.A. : 416 009 195  
7640 ANTOING .....  
 Rue : Tél. 069-442808 Electrabel N° ..... Boîte : .....  
 N° Postal : ..... Localité : PARTNER-ID: 1500001873 ..... Fax : .....  
 (en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : .....  
 Adresse : ..... Tel : .....)

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz  
 installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après  
 dans l'immeuble situé à : Rue Y. NEUBAL LIBEN N° 2 Boîte : ..... Etage : Rc 2  
 N° postal : 7500 Commune : TOURNAI  
 marque compteur : ELI N° du compteur : 002530321383  
 pour le compte de : Nom : S.A. GAZ DISTRIBUTION Prénom : E. M. Kelly J.P.  
 Rue : ALL. CARTEPON N° ..... Boîte : .....  
 N° Postal : 7000 Commune : TOURNAI

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

<b>Réservé à l'installateur :</b> Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui : n° Cerga : <u>01-270917</u>	<b>Réservé au GRD :</b> ..... ..... .....	Date : <u>13/11/2013</u> Signature : <u>[Signature]</u>
---	--	--

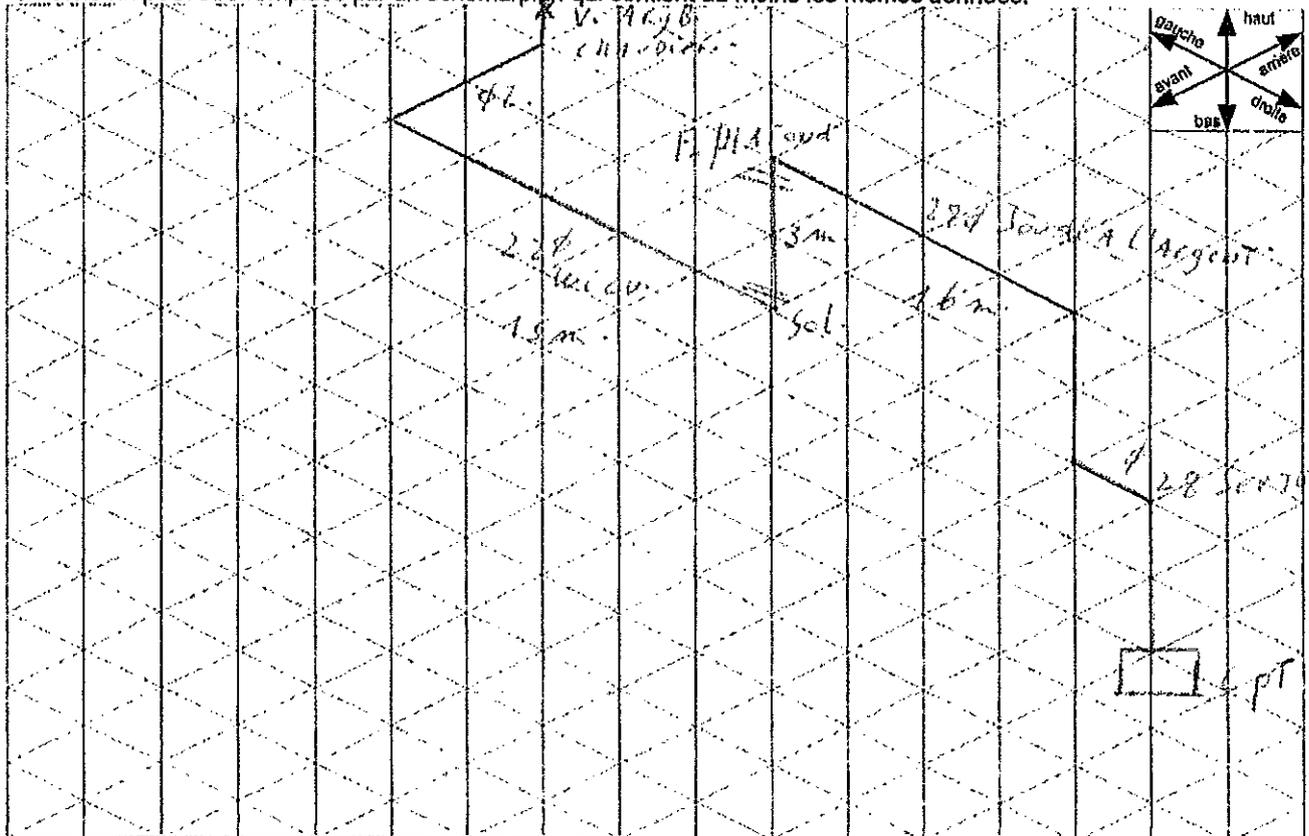
Modèle 710628/12

Annexe(s) : ...

#### SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



9/2

Original : destiné à ORES / Copie rose : destinée au client / Copie jaune : à conserver

## ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE		N° TTG : .....
COMPTEUR		INSTALLATION (et différents du client)
NOM, prénom : ..... Adresse : ..... ..... .....		Adresse : ..... ..... .....
Marque : ..... Calibre : ..... Année : ..... Numéro : ..... Index : .....		Marque : ..... Calibre : ..... Année : ..... Numéro : ..... Index : .....
Relevé après 10 min : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">135</span> Litres Relevé au début : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">155</span> Litres Débit/10 min : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">000</span> Litres $\times 6 \rightarrow$ <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">000</span> Litres/heure		Remarque : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">L</span> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">dL</span>

1. L'installation peut être mise en service
- Installation étanche
  - Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite  $\leq 6$  l/h).  
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »<sup>(1)</sup> (Cerga).
2. L'installation ne peut pas être mise en service
- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite  $> 6$  l/h).  
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
  - Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
  - Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite  $> 0$  l/h)
3. Remarques
- .....
- .....

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : LEMA Prénom : AIAIN Date : 29 10 2013 Signature : .....	NOM, prénom : ..... Adresse : ..... ..... Qualité : propriétaire / locataire      Autres : ..... J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur <sup>(1)</sup> En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s). Signature : .....

<sup>(1)</sup> À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle

07/2013